



LEGENDE



-  Limite communale
-  Limite de zone
-  Espaces boisés classés à conserver ou à créer
-  emplacements réservés
-  marge de recul
-  couloirs de bruit
-  cheminements piétonniers existants à conserver
-  Point de branchement de voie de desserte implantation non imposée à définir avec le Conseil Général
-  Point de branchement de voie de desserte imposée
-  Périmètre de protection des Monuments Historiques classés, inscrits
-  Zone où la consultation de la DRIRE est obligatoire pour tout projet de construction (risque pollution)
-
- Zone inondable du bassin versant de la Seille:**
-  aléa fort
-  aléa moyen
-  aléa faible

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE CHEMINOT

Plan Local d'Urbanisme

② - PLAN DE ZONAGE

ECHELLE 1/2 000e

Approbation de la modification par DCM du 22 11 2012

DATE DE REFERENCE : 22 novembre 2012

